

TARIFS 2025-2026

ENTRÉE EN CLASSE DE TERMINALE

CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES

Une contribution annuelle est demandée à tous. Les ressources à prendre en compte sont celles du couple, même si un membre du couple n'est pas le parent de l'enfant. Vous pouvez estimer votre contribution annuelle, à l'aide de la formule et du tableau cidessous :

Résultat = revenu fiscal de référence connu Nombre d'enfants à charge + 2

Lors de l'inscription/réinscription de votre enfant, les derniers avis d'imposition du foyer sont demandés. Attention en l'absence de ces documents, c'est la catégorie la plus élevée qui sera attribuée.

Résultat	Cat.	Contribution	Tarifs mensuels*
0 à 4 048	Α	743,07 €	103,85 € / mois
4 049 à 5 368	В	949,81 €	126,82 € / mois
5 369 à 6 688	С	1 006,80 €	133,16 € / mois
6 689 à 8 272	D	1 063,80 €	139,49 € / mois
8 273 à 9 152	Е	1 139,75 €	147,93 € / mois
9 153 à 12 048	F	1 301,25 €	165,87 € / mois
	G	1 472,20 €	184,87 € / mois

Remise accordée sur la totalité des contributions annuelles de la famille pour la scolarisation dans notre établissement et dans d'autres établissements d'enseignement catholique de plusieurs enfants : 5% pour deux enfants, 10% pour trois enfants et 15% à partir du 4ème enfant. Pour en bénéficier, fournir avant le 15 septembre un certificat de scolarité.

Frais annexes (compris dans les tarifs mensuels):

Cot	isations reversées à l'Enseignement Catholique	62,00 €
Assurance scolaire		8,60 €
Outils de communication (Ecole Directe, SMS, frais postaux)		26,00 €
Copies et impressions personnelles à usage pédagogique		12,00 €
Temp fort ou activités		13,00 €
Manuels numériques via Ecole Directe		70,00 €
rIFS	Cotisation APEL	25,00 €
FACULTATIFS	Option Arts Plastiques	14,00 €
	Option EPS	40,00 €

<u>L'assurance scolaire obligatoire :</u> L'Institution Notre Dame a fait le choix de souscrire auprès de la Mutuelle Saint Christophe, spécialiste de l'assurance scolaire, une assurance pour l'ensemble de ses élèves pour permettre à tous d'avoir le même niveau de garantie.

<u>Cotisation APEL</u> (Association des Parents d'Élèves) : cette cotisation annuelle facultative comprend l'adhésion à l'association ainsi que l'abonnement au magazine "Famille et Education" qui propose tous les deux mois aux parents abonnés des informations et des conseils sur la scolarité et les grandes questions éducatives.

<u>Manuels numériques</u> : double jeu des manuels numériques en ligne via l'application Ecole Directe.

PRESTATION DE RESTAURATION

Il s'agit en effet d'un système de prépaiement, aucune facture n'est établie. Les familles doivent créditer la carte d'un minimum de 10 repas et veiller à l'alimenter régulièrement tout au long de l'année. La carte sera débitée lors du passage de l'enfant au restaurant scolaire.

Un accueil dans le foyer, une surveillance et des propositions d'activités accompagnent le repas des élèves du lundi au vendredi. Le prix de la prestation pour le lycée est de **7,10**€.

MODE DE RÈGLEMENT

Par prélèvement automatique : sur 9 mois (d'octobre à juin)

Paiement en ligne ou par chèque : échéance trimestrielle (octobre, janvier et avril)

^{*} Les tarifs mensuels sont calculés sur une base de 9 mois (d'octobre à juin) et comprennent la contribution des familles et les frais annexes.